

Pourquoi et comment mettre en place le paiement en ligne (dans le cadre d'un télésoin)

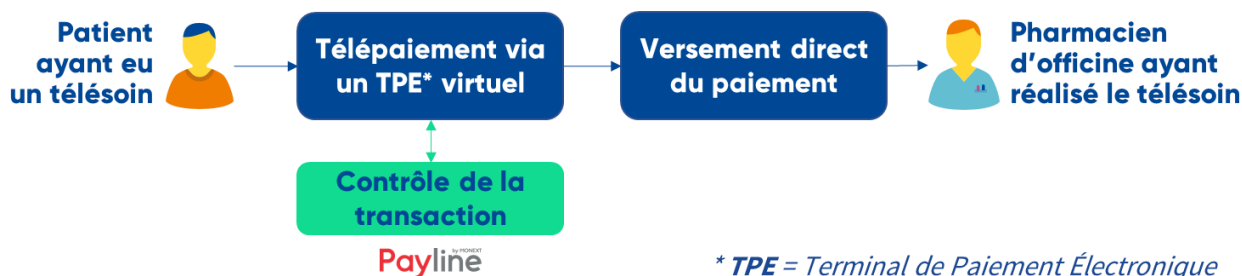
Ce document doit vous permettre de comprendre pourquoi (page 1) et comment (page 2) ouvrir un contrat de vente à distance (VAD) auprès de votre banque, afin de pouvoir solliciter un paiement à distance par le patient lors d'un télésoin.

A noter : Si vous ne prévoyez pas de demander un paiement distance à vos patients lors du télésoin ou si vous souhaitez utiliser un autre moyen de paiement (envoi par chèque, ou autre type de règlement), alors il n'est pas nécessaire d'ouvrir un contrat de vente à distance.

1 Le dispositif de télépaiement pour le service de Télésoin Prédice

Prédice vous offre la possibilité de demander à votre patient un paiement à distance lors d'un télésoin. Parmi les différentes options disponibles sur le marché (proposées par votre banque ou par un prestataire externe), le programme Prédice a retenu un dispositif mixte entre un prestataire externe et votre banque.

Prérequis : Pour utiliser le service de télépaiement de Prédice, vous avez besoin d'ouvrir un contrat de vente à distance (VAD)



Concrètement, Prédice met à votre disposition un module de télépaiement (via la solution Payline de Monext) qui vous permet de demander un règlement lors du télésoin au patient sur la base d'un montant que vous définissez, qui permet ensuite au patient de régler le montant par carte bancaire, de contrôler automatiquement la transaction (par Payline) et de reverser directement à l'officine la somme payée par le patient. A noter, ce dispositif nécessite en amont que vous ayez ouvert un contrat de vente à distance (VAD) auprès de votre banque pour votre officine.

Ce dispositif répond aux exigences déontologiques et de sécurité de Prédice : **Prédice vous met à disposition des moyens de télépaiement sécurisés, sans se substituer à vous pour ce qui relève de la collecte du paiement.**



En effet, ce dispositif vous permet :

- de conserver une relation directe patient-médecin (sans intermédiaire) lors du paiement (à l'image de ce qui est fait en présentiel)
- de recevoir vos paiements au fil de l'eau (sans retenue mensuelle par un intermédiaire commercial)
- d'éviter de donner accès aux montants de vos revenus générés à un prestataire externe : en effet Prédice ne stocke pas ces éléments financiers (excepté pour la traçabilité légale)

Pourquoi et comment mettre en place le paiement en ligne (dans le cadre d'un télésoin)

2 Comment ouvrir votre contrat de VAD auprès de votre banque ?

- Vous devez demander l'ouverture de votre contrat en VAD pour Payline auprès de votre banque. Pour cela, voici un exemple de mail à envoyer à votre banque :

Bonjour,

Dans le cadre de l'utilisation du service régional de télésoin (soin à distance), je souhaite ouvrir un contrat de vente à distance pour mon officine, dans l'optique de pouvoir solliciter le paiement du patient par carte bancaire à distance, lors de la réalisation d'un télésoin et uniquement cela.

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'ouvrir un contrat de vente à distance (VAD) pour Payline, sans option de TPE virtuel et de me transmettre les éléments nécessaires à son utilisation, notamment le numéro de MCC (Merchant Category Code).

Par avance merci,

Cordialement,

- Il vous en revient ensuite de négocier les frais d'ouverture de votre contrat ainsi que les éventuelles commissions associées à chaque transaction.

A noter, vous n'avez pas d'obligation légale d'accepter l'offre packagée (TPE virtuel + contrat VAD) de votre banque.

3 Mettre en place le paiement en ligne

Une fois le **contrat ouvert**, vous recevrez de votre banque le **numéro de contrat VAD associé**, ainsi qu'un **code MCC** (Merchant Category Code) permettant d'identifier le type d'activité que vous exercez. Il s'agit d'un code constitué de 4 caractères alphanumériques.

- Pour activer le service de paiement en ligne, vous devez nous adresser un mail à l'adresse payline.predice@esante-hdf.fr avec les informations suivantes :

Bonjour,

Je vous prie de trouver les informations suivantes pour mettre en place le paiement en ligne :

- **Nom** : ...
- **Prénom** : ...
- **Adresse mail** (pour recevoir les « tickets commerçants ») : ...
- **Nom de la structure** : ...
- **Adresse postale de la structure** : ...
- **N° de téléphone de la structure** : ...
- **N° code banque** (5 premiers chiffres du RIB de l'officine) : ...
- **N° de SIRET** : ...
- **N° contrat de VAD** : ...
- **N° code MCC** : ...

Je vous remercie par avance,

Bien cordialement,

- Dans un délai d'une semaine (délai non contractuel), le nécessaire sera fait pour que **le paiement en ligne soit possible**. Une confirmation par mail vous informera que le service est en ligne et opérationnel.

En cas de difficulté, contactez le support de Sant& Numérique Hauts-de-France :

- Soit par internet, à l'adresse suivante : <http://support.esante-hdf.fr>
- Soit par téléphone, au 03 22 80 31 70